

2024/2025

Projet pédagogique

Accueil Périscolaire Madeleine Riffaud



Directrice Périscolaire Ben Hammadi Sonia

VILLE DES LILAS

Table des matières

Grandes lignes du PEDT	2
Laïcité	3
La charte de la pause méridienne.....	3
Organigramme du service	4
I. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE.....	5
A. Situation géographique	5
B. Description des locaux.....	5
C. Public accueilli.....	5
D. Moyens humains.....	5
E. Le rôle et les missions de la directrice périscolaire.....	6
F. Le Rôle et missions de l'animateur. trice :	6
G. Moyens Financiers	7
H. Formation :	7
II. FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE.....	8
A. Modalités d'inscription.....	8
B. Protocole relatif aux modalités d'accueil.....	8
C. En cas d'accident	9
III. LA VOLONTÉ D'ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS.....	9
A. PAI.....	9
B. Accueil des enfants en situation de handicap	10
IV. INTENTIONS PÉDAGOGIQUES	10
A. Objectifs généraux	10
B. Organisation des Temps Périscolaires	13
C. Le thème et les ateliers mis en œuvre	17
D. Le projet alimentaire : de l'éducation au goût au tri des déchets	19
V. PROJETS TRANSVERSAUX ET TEMPS FORTS.....	20
VI. LA PLACE DES PARENTS	21
VII. ÉVALUATION.....	22



Intro : Un projet pédagogique qui s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif de Territoire

Les temps périscolaires sont des moments d'ateliers, de repas ou de repos, en respectant le rythme, l'âge, la capacité d'autonomie et les besoins des enfants.

Nos objectifs principaux :

- Rendre l'enfant autonome par la formulation et la réalisation de projets individuels.
- Responsabiliser l'enfant par son intégration à des projets collectifs.
- Le confronter aux joies et contraintes de la vie en collectivité.

Les accueils périscolaires sont pour les enfants de véritables lieux d'éducation et de socialisation. Situés à l'articulation des différents temps de vie (école et famille), ils doivent être coordonnés et complémentaires.

L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant, mais organise pour qu'il puisse apprendre et faire par lui-même. Néanmoins, ces temps restent des moments de détente pour ces derniers. Nous ferons le maximum pour que chacun puisse y trouver son bien-être.

Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant, au service de sa réussite éducative et de son bien-être.

Grandes lignes du PEDT

Il met en place un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Le PEDT en assurant, notamment en fin d'après-midi, l'organisation d'une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, facilite les organisations familiales. Il répond aux besoins de prises en charge des enfants, surtout pour les parents qui travaillent. Avec la présence de

l'école, l'existence d'une offre d'activités périscolaires de qualité dans le cadre d'un PEDT est un facteur favorable à l'installation ou au maintien des familles dans les territoires.

Les collectivités signataires d'un PEDT et déclarant au moins un accueil de loisirs périscolaires peuvent bénéficier d'un cadre réglementaire adapté pour les accueils de loisirs périscolaires : un taux d'encadrement plus souple (un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans au lieu de 14, un animateur pour 14 enfants au lieu de 18)

Toutefois, la ville fait le choix de maintenir sur son secteur périscolaire le taux hors PEDT d'un animateur pour 10 enfants en maternelle et d'un animateur pour 14 enfants en élémentaire et sur le centre de loisirs d'un animateur pour 8 enfants en maternelle et d'un animateur pour 12 enfants en élémentaire.

Laïcité

La laïcité est un pilier de la République, un des principes forts de la démocratie française. La ville des Lilas veille à ce que ses agents respectent leur obligation de stricte neutralité et exerce leurs fonctions dans le respect du principe de laïcité. A ce titre, ils s'abstiennent notamment de manifester, dans l'exercice de leurs fonctions, leurs opinions religieuses et politiques.

Les animateurs ont conscience qu'en tant qu'éducateurs leur attitude personnelle a une influence dans le développement des projets qu'ils sont amenés à conduire ou à accompagner.

Conscients de cette influence, les animateurs doivent adopter en toutes circonstances une attitude laïque basée sur le respect de l'autre, de ses différences et la prise en compte des avis de tous (enfant, équipe d'animation), qui permettent de favoriser l'autonomie des enfants dont ils ont la charge, leur construction citoyenne et leur capacité d'écoute et d'ouverture.

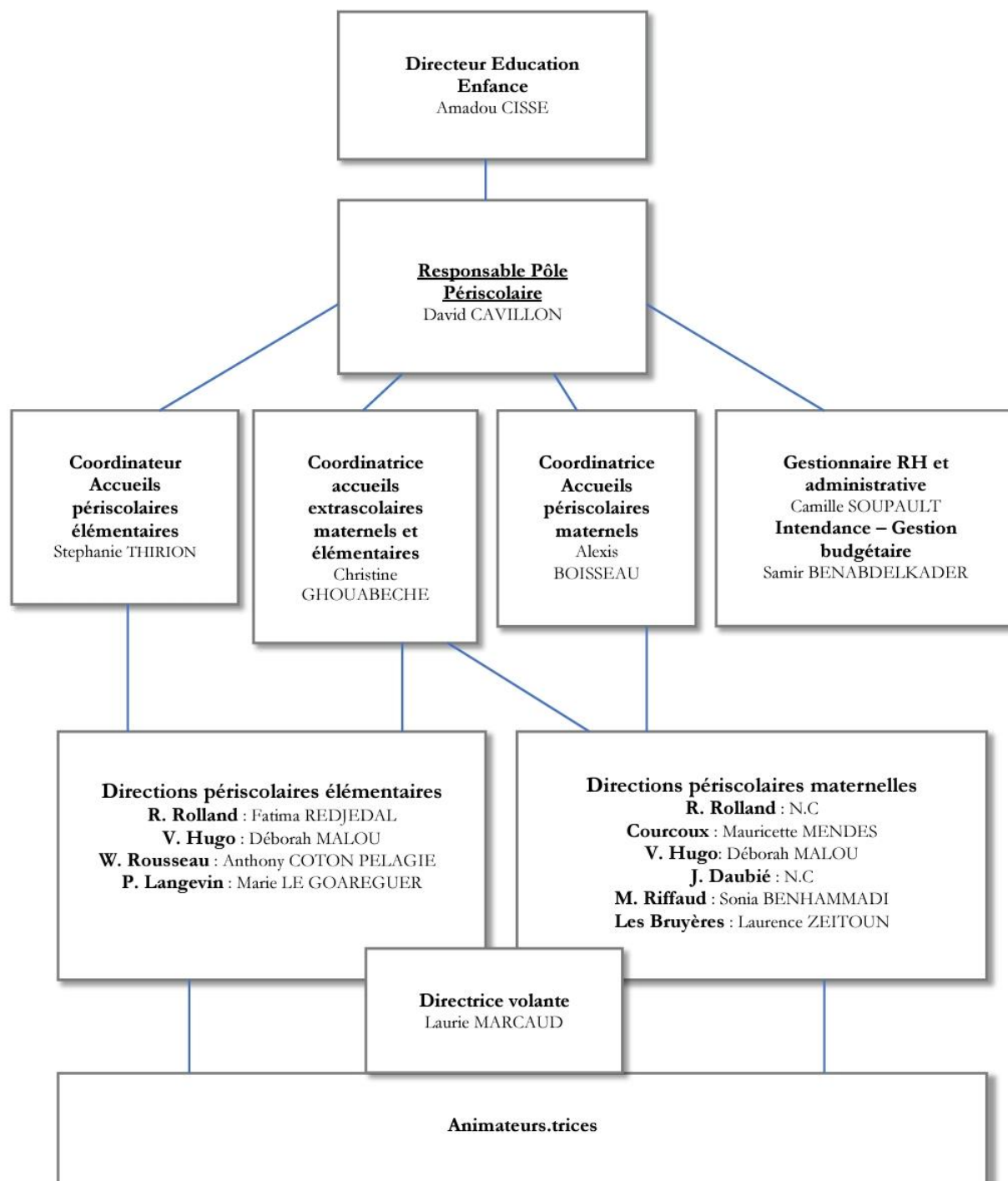
La charte de la pause méridienne

Durant l'année 2023, plusieurs groupes de travail composés de représentants d'agents de restauration, d'entretien, d'animateurs et les directeur.rice.s de l'Education Nationale ont été constitués pour participer à la construction d'une charte de la pause méridienne.

Cette charte vise à être un outil de référence, un ensemble de repères pour quiconque souhaite connaître les priorités de la politique de restauration scolaire de la Ville des Lilas, mais également une ligne directrice pour tous les partenaires en charge de cette pause méridienne. Elle a aussi pour finalité de faire connaître les valeurs et les objectifs poursuivis.

Ce document sera disponible dans le courant de l'année 2024.

Organigramme du service



I. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

A. Situation géographique

L'école Madeleine Riffaud est implantée dans le quartier des Sentes, au 1 allée du Dr Calmette.

B. Description des locaux

- L'école accueille 4 classes. Elle se compose de la façon suivante :
- Une classe de petite section
- Une classe de petits / moyens / grands
- Deux classes de moyens / grands
- Pour les temps périscolaires nous avons à notre disposition :
- Une salle d'accueil périscolaire.
- Un réfectoire.
- Une bibliothèque (partagée avec les enseignants).
- Une salle de motricité (partagée avec les enseignants).
- Un dortoir.
- Une infirmerie.
- Une cour avec 2 jeux de type « Ludo Park ».

C. Public accueilli

Nous accueillons des enfants de 2 ans et demi jusqu'à 6 ans, sur trois temps d'accueil :

- Le matin : environ 10 enfants
- La pause méridienne : environ 65 enfants
- Le soir : environ 30 enfants

D. Moyens humains

- Une directrice diplômée **Bafd**¹gère, organise et accompagne l'équipe d'animation pendant les temps périscolaires.
- 4 animateurs.trices diplômés du **BAFA**²
- 1 animatrice en stage **BAFA**
- 2 non diplômés
- 1 animatrice cap petite enfance
- **2 ATSEM**³uniquement sur les pauses méridiennes

¹ Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur .

² Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs

³ Agent territorial spécialisé dans les écoles maternelles



E. Le rôle et les missions de la directrice périscolaire

- Accompagner l'équipe d'animation à l'écriture de leurs projets d'animations
- Écrire le projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de la collectivité (municipalité) et des projets d'animations
- Connaître et se tenir informer de la réglementation de la DDCS
- Coordonner l'équipe d'animation
- Animer les réunions avec l'équipe
- Veiller à la mise en place des projets d'animation et des activités adaptées au public accueilli
- Veiller à l'organisation sur le terrain.
- Veiller à la mise en place des règles de sécurité, hygiène et bien être de l'enfant
- Veillez à une bonne communication avec le coordinateur des écoles maternelles, les parents et l'ensemble des partenaires (le corps enseignant, les ATSEM les agents de service...)

F. Le Rôle et missions de l'animateur. trice :

- Veiller à la sécurité physique, morale du public accueilli
- Encadrer et animer les différents temps d'accueils du matin, de la pause méridienne, et du soir
- Proposer des activités adaptées en rapport avec le projet d'animation
- Être en mesure de mettre en place un projet d'animation
- Savoir écrire un projet d'animation
- Veillez à une bonne communication avec les parents, le corps enseignant et l'ensemble des partenaires

- Prendre connaissance du projet pédagogique de l'accueil

G. Moyens Financiers

Dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les Caf soutiennent le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement périscolaires déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse (DDCS), en attribuant chaque année une subvention aux villes qui répondent à cette obligation.

Un budget pédagogique est octroyé, et utilisé en deux fois (début et milieu d'année scolaire). Cette somme permet de se fournir en matériel fongible (jeux, peintures, feuilles...)

H. Formation :

La formation professionnelle est un outil majeur à la disposition de tous les agents du service périscolaire, elle permet d'acquérir de nouvelles connaissances et de développer des compétences.

Il existe différentes formations :

- Formation de professionnalisation au 1er emploi
- Formation de professionnalisation tout au long de la carrière
- Formation de perfectionnement
- Formation d'intégration
- Formation personnelle
- Préparation concours ou examen professionnel

Une coordinatrice en charge de la formation sur le service périscolaire, renseigne, propose et sollicite les agents à se former tout au long de leur carrière, mais également à évoluer professionnellement en passant des concours de la fonction publique. Les animateurs possèdent pour une grande majorité le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), mais également le PSC1 (prévention et secours civique) diplôme de secourisme.

De nombreuses formations sont dispensées au CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale). Il est l'acteur principal de la formation professionnelle des agents des collectivités territoriales.

En début d'année, nous avons travaillé sur un plan de formation que nous proposerons sur notre service pour les 3 prochaines années :

Formations pour répondre aux obligations réglementaires :

- SB (surveillant de baignade), BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport).
- Sécurité et secours au travail (SST), équipement de protection individuelle (EPI) et prévision des recyclages.

Formation pour faciliter l'inclusion des enfants :

- Former les animateurs.trices à la psychologie des enfants aux besoins éducatifs particuliers.

Accompagner les agents dans leur évolution de carrière :

- Échange de savoirs et mobilisation des ressources présentes sur la Ville.
- Approfondissement des connaissances du statut de la fonction publique territoriale.
- Besoin de se familiariser avec les outils informatiques et numériques.
- Élaboration et écriture de projets.

Technicité du métier d'animateur et/ou directeur

- Travail sur le thème de la santé.
- Risques et dangers des écrans et réseaux sociaux, équilibre alimentaire, hygiène bucco-dentaire.
- Technique d'animation.
- Montage photos/vidéos, sports, Arts plastiques, Grands jeux, Danse, Savoir conter et jeux théâtraux...
- Développement durable « Eco-môme »
- Connaissance de l'enfant et de ses besoins
- Analyse de pratique
- Communication et autorité bienveillante

II. FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

A. Modalités d'inscription

L'accès au service d'accueil de loisirs nécessite une inscription annuelle préalable, renouvelable au début de chaque année scolaire à l'aide de la fiche sanitaire (indispensable en cas d'accident pour les services de santé ainsi que pour prévenir les familles), que la fréquentation de l'enfant soit quotidienne ou occasionnelle. La fiche sanitaire doit être remise au service de ETE (Education et Temps l'enfance).

Aucun enfant ne pourra être accepté aux accueils périscolaires ni au centre de loisirs sans que sa fiche sanitaire n'ait été retournée dûment remplie.

Tout changement en cours d'année (téléphone, adresse, personnes autorisées à venir chercher l'enfant...) doit impérativement être signalé au service périscolaire ou au service éducation.

B. Protocole relatif aux modalités d'accueil

À tout moment, le plan Vigipirate peut être augmenté et impacté notre organisation. Un protocole de sécurité spécifique peut être établi pour chaque école de la ville. Dans un souci de cohérence, nous calquerons nos modalités d'accueil à celles du scolaire.

C. En cas d'accident

Pour les petits accidents, l'enfant sera directement soigné par l'équipe d'animation (nous disposons de désinfectant, compresses stériles et pansements ainsi que de poches froides). La famille sera prévenue immédiatement par téléphone ou au moment de récupérer l'enfant, en fonction de la gravité.

En cas d'accident plus grave nous faisons appel aux secours directement puis suivons les instructions reçues, la famille est contactée juste après ou simultanément par un autre adulte.

Une déclaration d'accident permet ensuite aux parents de mener à bien les démarches de soin de l'enfant.

III. LA VOLONTÉ D'ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS

A. PAI

Le projet d'accueil individualisé concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que :

- Pathologie chronique (asthme, par exemple),
- Allergies,
- Intolérance alimentaire.

Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité.

Le PAI est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille.

Il contient les besoins spécifiques de l'enfant et est établi en concertation avec le médecin scolaire, de la Protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil.

Les besoins thérapeutiques de l'enfant sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant pour sa pathologie.

Il est signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le chef d'établissement puis diffusé aux personnes de la communauté éducative concernées.

Le PAI concerne une pathologie ou un trouble constaté pendant l'année scolaire. Sa durée de validité peut donc varier. Il peut être reconduit d'une année sur l'autre et être revu et adapté en cas d'évolution de la pathologie.

Lorsqu'il s'agit d'un PAI alimentaire, il est le plus souvent préconisé par le médecin scolaire, un panier repas qui doit être fourni par la famille pour le repas du midi et le goûter.

B. Accueil des enfants en situation de handicap

La ville des Lilas s'inscrit dans une démarche d'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales périscolaires (matin-midi et soir en période scolaire) et extrascolaires (centre de loisirs) au-delà de l'application de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances.

En effet, lorsqu'un enfant est reconnu en situation de handicap par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), pour faciliter son inclusion au sein du groupe un animateur est affecté à l'accompagnement de cet enfant sur les temps périscolaires qu'il fréquente. Sur la pause méridienne, il pourra s'agir d'un animateur ou d'un(e) AVS qui remplit cette mission.

Dans le cadre du centre de loisirs, une rencontre préliminaire est organisée avec le(s) parent(s) de l'enfant en situation de handicap afin d'en connaître un peu plus sur ses habitudes et ses particularités et que son individualité au sein du groupe soit prise en compte. Un protocole est établi ayant pour objectif de garantir la qualité de l'accueil de l'enfant, ainsi que la qualité des relations entre les équipes d'animation et les familles.

Une sensibilisation au handicap de plusieurs jours est dispensée à chaque animateur volontaire dans la perspective de s'occuper de ce public d'enfants spécifiques. Ainsi, l'animateur qui devient référent, permet d'assurer à l'enfant en situation de handicap une stabilité de repère et favorise son évolution, sa construction au sein du groupe.

La présence sur le service périscolaire d'une référente handicap, comme personne ressource, va nous permettre de mener un suivi des enfants en situation de handicap encore plus individualisé et plus adapté à chacun. Les deux principales missions de cette éducatrice de formation résident dans l'accompagnement sur le terrain des animateurs dédiés à cette mission et dans le déploiement de modules de formation, de temps d'échanges avec l'ensemble de ces animateurs référents. Le poste reste vacant à ce jour.

IV. INTENTIONS PÉDAGOGIQUES

A. Objectifs généraux

Les temps périscolaires sont des moments d'ateliers, de repas, de repos, en respectant le rythme, l'âge, la capacité d'autonomie et bien sûr les besoins des enfants.

Ils ont comme objectifs éducatifs principaux :

- Rendre l'enfant autonome par la formulation et la réalisation de projets individuels
- Responsabiliser l'enfant par son intégration à des projets collectifs
- Le confronter aux joies et aux contraintes de la vie en collectivité

L'ACCUEIL MATINAL	
Développer le dialogue avec les parents pour améliorer l'accueil	Le matin est un moment charnière pour l'enfant car il passe d'un univers familial à un univers scolaire. Nous lui proposons donc des activités calmes pour qu'il puisse commencer sa journée en douceur (la lecture, le dessin, les puzzles ...). Pour les plus actifs nous leur proposerons des jeux de construction, jeux de société.
Permettre aux enfants un réveil en douceur et de mieux vivre la séparation.	
Favoriser leur choix	

LA PAUSE MÉRIDienne

Le repas est un moment convivial qui permet à l'enfant de se socialiser, de découvrir les saveurs ainsi que l'histoire des aliments et le parcours qu'ils suivent avant d'arriver dans nos assiettes. Mais pas seulement, il apprend le savoir être, la politesse et l'autonomie. À ce titre, ce sont aussi des temps d'apprentissages.

Tous les enfants seront sensibilisés à l'importance de l'hygiène. Ils seront systématiquement sollicités à tirer la chasse d'eau, à se laver les mains méticuleusement et jeter l'essuie mains à la poubelle après chaque utilisation.

Les enfants pourront aller aux toilettes seuls (pour les plus grands) en prévenant les animateurs.

RÔLE DE L'ADULTE	TYPES D'APPRENTISSAGES
- Être à table avec les enfants. - Aider matériellement à prendre le repas. Sensibiliser à la découverte du goût. Il doit participer à leur éducation en leur rappelant certaines valeurs telles que : l'autonomie, la politesse, le respect des règles, la tolérance etc.	La découverte de la vie collective, la maîtrise d'une fourchette et d'un couteau, la découverte de certains aliments, se déshabiller seul. Se repérer dans la structure... Puis il apprendra à Se servir seul, la notion de partage, ne plus manger avec un bavoir mais une serviette, débarrasser son couvert et le mettre au milieu de la table, ne pas couper la parole et discuter sans crier Apprendre à trier les déchets alimentaires

L'ACCUEIL DU SOIR

L'autonomie : l'enfant est acteur de ses loisirs et choisira librement les activités auxquelles il souhaitera participer.

La socialisation : nous favoriserons l'épanouissement individuel, dans les limites imposées par la vie collective.

L'épanouissement : nous proposerons aux enfants des activités physiques, créatives, ludiques. Ce panel, permettra de stimuler leur curiosité.

Le ressourcement : nous veillerons à respecter le rythme de vie de chacun en fonction de l'âge et de l'état de fatigue.

Pour répondre à ces objectifs nous proposons et mettons en place des activités et des ateliers.

OBJECTIFS DES ACTIVITES	
Développer l'imagination, la créativité à travers les activités manuelles.	Proposition d'activités variées (peinture, modelage, création d'objets autour des animaux marins, perles, fresques, masques, etc.)
Développer la motricité à travers les activités physiques et des jeux de ballons.	Parcours de motricité, relais variés, jeux musicaux, initiation à des jeux sportifs (balle américaine, foot, balle assise...)
Aider l'enfant à avoir confiance en lui à travers le chant et la danse et le théâtre	Organiser des moments où ils pourront danser, chanter seul, en petit groupe ou en grand groupe
Valoriser leur travail à travers une exposition en fin d'année	Exposition de la fête de fin d'année qui peut être enrichie par un petit spectacle (chants/danses)

B. Organisation des Temps Péri-scolaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30/8h30	Accueil péri-scolaire	Accueil péri-scolaire	Accueil 8h-9h30	Accueil péri-scolaire	Accueil péri-scolaire
8h30/11h30	CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE
11h30/13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Arrivées et départs demi-journée 13h15-13h45	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30/16h30	CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE
16h30/18h45	Accueil péri-scolaire	Accueil péri-scolaire	Sortie 16h30-18h45	Accueil péri-scolaire	Accueil péri-scolaire

Accueil du Matin

Horaires : 7h30 – 8h30 Effectif : 10 Encadrement : 2 animateurs

La plage horaire de l'accueil du matin permet une arrivée échelonnée des enfants.

Lors de l'accueil du matin une animatrice est détachée à la porte principale pour accueillir les enfants et les parents. Seuls les parents d'enfants de petite section sont autorisés à rentrer dans l'école.

Le cahier d'émargement et les feuilles de cantine sont à disposition des familles à l'entrée de l'école. À leur arrivée, les enfants sont invités à se laver les mains.

Ce temps permet aussi à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Des activités calmes sont proposées (dessins, coloriages, jeux d'éveils, jeux de société, puzzles, jeux de constructions, ne rien faire...), afin de respecter le rythme de réveil de chaque enfant. Les animateurs restent sur ces temps disponibles et à l'écoute des besoins et envies des enfants afin de permettre un accueil « individualisé » (discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre avec d'autres enfants autour d'un jeu de société, disponibilité auprès des parents pour une information...).

Accueil du midi

La responsabilité de la pause méridienne est partagée avec la directrice de l'école.

Horaires : 11h30 – 13h30 Effectif : 60

Encadrement : 4 animateur.trice.s, 2 ATSEM. 2 animatrices référentes pour les enfants à besoins spécifiques.

Le moment du repas :

Avant chaque repas un temps est mis en place pour lire et expliquer le repas qui est proposé le jour même aux enfants, réexpliquer les règles au réfectoire (ex : dire s'il te plaît, merci, ne pas crier etc..).

Le moment du repas doit être un moment convivial, de calme et de détente. Les enfants du deuxième service ont le choix de s'asseoir où ils veulent dans le réfectoire, ceux du premier service mangent par classe pour permettre aux plus petits d'être avec leurs référents. Les adultes sont à table avec les enfants

Ce temps est aussi un temps d'apprentissage éducatif : il faut leur apprendre (ou leur redonner) les règles d'hygiène et de santé par exemple, se laver les mains avant de manger, passer aux toilettes, manger proprement, utiliser couteaux, fourchettes, se servir seul. C'est aussi un temps de découverte de nouveaux plats : on n'oblige pas les enfants à tout manger, mais on les invite à goûter. Les enfants participent au débarrassage des tables et utilise les tables de tri.

Les temps d'activité pour les enfants du deuxième service : tous les midis plusieurs activités sont proposées aux enfants lors d'une réunion après la sortie de la classe à 11h30. Si nous constatons qu'un enfant ne souhaite pas participer aux ateliers proposés et exprime d'autres envies, nous nous adaptons pour répondre aux besoins de chacun. Un enfant peut avoir le choix de jouer librement à la dinette ou peut se rendre à la bibliothèque.

Pour les enfants de moyenne section du premier service : l'organisation est identique sauf que la réunion se fait à partir de 12h30/45 après le repas.

Pour les enfants de petite section, un temps est pris avec eux dans la classe après le repas. Ce temps permet le déshabillage, prendre le doudou, titine, les consoler si besoin, lire une ou des histoires. Après cela ils sont accompagnés aux dortoirs par l'animatrice et les ATSEM. Comme pour les plus grands ils sont accompagnés aux sanitaires régulièrement.

Les besoins de repos et de sommeil sont importants à cet âge-là. Ils permettent le bon développement de l'enfant. Si nous constatons qu'un enfant ne souhaite pas dormir, nous ne le forçons pas mais nous lui expliquons qu'il va quand même s'allonger un petit moment.

Accueil du soir

Horaires : 16h30- 18h45 Effectif : 30 enfants Encadrement : 3 animateurs + 1 directrice
périscolaire + 1 animateur référents porteur handicap

L'activité proposée est d'adaptée à l'âge des enfants dans le groupe. Comme pour le midi les enfants ont le choix entre plusieurs activités et s'ils veulent faire autre chose nous nous adaptons à eux.

L'accueil périscolaire permet à l'enfant de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité. Il doit pouvoir être acteur de ses loisirs. L'enfant doit pouvoir évoluer dans un espace lui permettant :

- D'agir sur le monde qui l'entoure
- De donner son avis
- De prendre des initiatives
- De faire des choses en autonomie (mise en place d'activité libre)

La journée type

Accueil du Matin : 7h25 – 8h40

Les animateurs installent leur salle avant l'ouverture.

L'accueil se fait par une arrivée échelonnée des enfants à partir de 7h30. Les animateurs les prennent en charge, les rassurent au moment du départ de leur parent et leur propose des ateliers calmes pour leur permettre un réveil en douceur.

8h30 les enfants sont conduits dans les classes et directement pris en charge par les enseignants et les ATSEM.

Pause méridienne : 11h25 – 13h40

Deux services sont mis en place et le premier est réservé en priorité aux enfants de petite et moyenne section.

25 enfants (classe 1et 2) encadrés par 2 animatrices, 2 ATSEM + 7 enfants du 2eme services pour équilibrer les services.

11h35 : 2 animatrices et 2 ATSEM prennent en charge les enfants dans leur classe respective, les accompagnent aux toilettes puis au réfectoire. Ils sont rejoints par des enfants de moyenne section.

11h45 : Prise du repas.

12h30 : Sortie du réfectoire (passage aux toilettes pour ceux qui le souhaitent) et présentation des ateliers (chants, jeux de société, petits jeux extérieurs...)

12h45 : Préparation pour la sieste des petits (déshabillage). L'endormissement est ponctué par la lecture de petites histoires. Les moyens continuent leurs ateliers. Après les vacances de printemps les enfants de petites sections pourront profiter d'un temps avant la sieste.

13h25 : Rangement. Chants ou jeux dans la cour.

13h30 : Relais des enseignants.

2ème service : 30 enfants (classes 3 et 4) encadrés par 3 animateurs + la directrice périscolaire

11h30 : Les animateurs vont chercher les enfants dans leur classe respective puis les réunissent dans la salle de motricité. Petit rappel des règles de vie collective et présentation des ateliers proposés.

11h45 : Début des ateliers (travaux manuels, jeux de société, jeux musicaux, danse...)

12h30 : Les animateurs et les enfants rangent les ateliers avant de se diriger aux toilettes puis au réfectoire pour déjeuner.

12h40 : Repas

13h20 : Sortie du réfectoire et passage aux toilettes.

13h30 : Relais des enseignants

Accueil du soir : 16h40- 18h45

16h25 : Arrivée des animateurs.trices pour la préparation des ateliers. Deux animatrices récupèrent les classes des petites sections.

16h30 : 2 animateurs.trices prennent en charge les enfants des classes de moyennes et grandes sections et font l'appel dans la salle de motricité.

Passage aux toilettes obligatoire avant de les accompagner au réfectoire.

16h40 : Les enfants qui ne sont pas inscrits au périscolaire partent avec leurs parents ou sont dirigés vers le réfectoire après 16h50 si leurs parents ne sont pas venus les récupérer.

16h45 : Goûter.

17h00 : Sortie du réfectoire. Passage aux toilettes et rassemblement dans la salle de motricité pour la réunion des activités. Temps d'activités.

17h15 : Ouverture des portes.

Le rangement s'effectue au fur et à mesure des départs.

18h45 : Fermeture des portes.

En début d'année les enfants de petite section sont séparés et encadrés par deux animatrices pour le passage aux toilettes et les activités. L'objectif est de leur offrir un environnement plus serein et d'accroître la sécurité. Cette solution est temporaire, jusqu'au moment où la vie en collectivité sera bien intégrée.

C. Le thème et les ateliers mis en œuvre

L'accueil périscolaire est un lieu de détente et de loisirs partagés pour les enfants après une longue journée d'école. C'est un lieu de socialisation et d'apprentissages permettant à l'enfant de partager des moments de plaisir et de détente avec d'autres enfants de son âge, un lieu d'apprentissage de la vie quotidienne, d'expression de soi au sein d'un groupe, d'expériences individuelles et collectives favorisant la découverte, l'imagination et le jeu.

L'accueil périscolaire apporte à l'enfant un véritable bénéfice éducatif, en proposant une multitude d'expériences ludiques et sociales dans un environnement sécurisé et équipé.

Cette année l'équipe d'animation a choisi le thème :

LA GRECE ANTIQUE



Ce thème laisse libre cours à l'imagination de l'équipe d'animation ainsi qu'à celle des enfants.

L'imaginaire est développé par la possibilité de créer, réaliser librement par eux même.

L'utilisation d'éléments de récupération est privilégiée dans tous les cas.

Voici les différentes propositions que nous ferons aux enfants cette année :

Danse

Cette année les enfants vont développer la motricité, la créativité et l'expression corporelle à travers la danse.

Elle se déroulera sur plusieurs séances structurées en échauffement ludique, exploration thématique (la Grèce), apprentissage d'une mini-chorégraphie et de retour au calme.

En utilisant ce thème captivant, les enfants apprennent à bouger en rythme, à collaborer en groupe, et à exprimer leur idée par le mouvement.

Ce projet va se conclure par un spectacle en fin d'année pour valoriser leur apprentissage et renforcer leur confiance en eux.

Défilé et création de costumes

Cela permet aux participant de développer leur créativité, leur esprit d'équipe et leur confiance en eux.

Les ateliers incluent la conception de costumes à partir de matériaux variés (tissus, cartons, accessoires recyclés) et la mise en scène d'un défilé final.

Les participants apprennent à exprimer leur imagination tout en explorant des techniques simples de couture.

Le défilé clôture leur travail, offrant un moment festif et interactif à partager avec le public. Développement de la motricité fine, l'imaginaire, le travail collectif.

Projet sport

Le sport vise à encourager la pratique physique, développer des compétences motrices et promouvoir des valeurs comme le fair Play et le travail d'équipe.

Adapté à l'âge et aux capacité des participant, il peut inclure des initiations à divers sport (balle américaine, foot, vélo, parcours relais, des jeux collectifs).

L'importance de l'activité physique de ce projet peut être enrichi par des défis ludique.

En favorisant l'engagement et la coopération, ce projet contribue au bien-être, à la sociabilisation et à l'épanouissement personnel des participants.

Projet chant

Le chant permet de développer la créativité, la confiance en soi et l'expression personnelle des participants tout en favorisant la cohésion de groupe.

Les séances commenceront en janvier et incluront des échauffements vocaux, l'apprentissage de chansons adaptées à l'âge des enfants.

Des exercices ludiques, comme des jeux rythmiques ou chants aideront à améliorer la coordination et l'écoute.

Ce projet va se conclure par un mini concert en fin d'année, offrant aux enfants l'opportunité de partager leur travail dans une ambiance conviviale.

Activités manuelles

Les activités manuelles permettent de stimuler la créativité, motricité fine et l'expression personnelle des enfants tout en favorisant l'apprentissage et le partage.

Adapté à l'âge et au niveau des enfants, il peut inclure des ateliers variés comme le dessin, la peinture, le modelage ou encore la fabrication d'objets décoratifs, de vases grecs, couronnes de lauriers, masques de théâtre, création de laiton grec (colonne en papier, alphabet grec, poteries, fresques etc....) à partir de matériaux recyclés.

Chaque activité est conçue autour du thème de la Grèce antique ou de thèmes ponctuels en fonction de la période de l'année (halloween, Noël, Pâques). Pour guider l'imagination et donner un sens au projet.

Les enfants apprennent à manipuler différents outils et matériaux tout en travaillant sur des projets individuels ou collectifs.

La fin d'année sera marquée par une exposition des différentes créations, offrant un moment de fierté et de valorisation pour toutes et tous. Ces activités permettront d'explorer de manière ludique et créative l'histoire de la Grèce antique.

D. Le projet alimentaire : de l'éducation au goût au tri des déchets

La Ville des Lilas porte depuis plusieurs années un projet alimentaire au travers de la restauration scolaire visant à promouvoir une alimentation durable tout en préservant l'équilibre alimentaire pour une meilleure santé des enfants.

Plusieurs leviers sont utilisés pour permettre cette évolution tels que la mise en place d'actions en lien avec le gaspillage alimentaire, la suppression progressive du plastique et l'éducation au goût.

Un enfant n'est jamais « forcé » à consommer le contenu de son assiette, mais est encouragé à le goûter : c'est parfois l'occasion pour lui de diversifier son alimentation et de découvrir de nouvelles saveurs.

L'équipe d'animation qui encadre les enfants lors du déjeuner est accompagnée par le Service Restauration qui propose des actions de sensibilisation autour de l'alimentation. Les animateur.rice.s peuvent ainsi mieux orienter les enfants vers des repères alimentaires plus larges qui leur permettront de développer leur goût et découvrir de nouvelles saveurs.

Les animateur.rices, au même titre que les agent.es de restauration et les ATSEM, ont par leur attitude une influence sur les enfants pendant le repas.

Notre travail s'articule principalement autour de 3 axes :

- Éduquer au goût (en annonçant et expliquant le repas à venir, ateliers de dégustation)
- Lutter contre le gaspillage (en incitant à se servir la juste dose en fonction de leur faim)
- Sensibiliser au tri des déchets (des tables de tri sont à disposition)

V. PROJETS TRANSVERSAUX ET TEMPS FORTS

En plus des projets émanant des équipes, d'autres incontournables viennent s'ajouter chaque année sur des thèmes menés sur l'ensemble des sites périscolaires et du centre de loisirs. Les Droits de l'enfant

a) Droits de l'enfant et Education à l'Egalité Filles-garçons

Le projet sur les Droits de l'enfant et l'éducation à l'égalité filles-garçons aboutit à un après-midi festif qui rassemble en centre-ville différents services de la ville pour faire de ce moment une rencontre où se conjuguent jeux, démonstrations, projections.

- Egalité filles garçons :

Objectifs de cette année est de montrer que, dans la mythologie grecque, les dieux et déesses ont des qualités différentes mais toutes aussi importantes.

Des scénettes avec marionnettes permettront d'encourager l'interaction et l'engagement des enfants de l'école.

b) Semaine du handicap

C'est l'occasion de proposer aux enfants des ateliers ludiques de sensibilisation au handicap, des lectures dans le noir ayant comme objectifs de provoquer une prise de conscience de ce que peuvent vivre au quotidien les personnes atteintes de déficience physique et d'ouvrir la parole sur le sujet.

c) Développement durable

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

G.H. BRUNTLAND – O.N.U. 1987

Afin d'assurer la cohérence d'une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable, la prise de conscience chez les enfants et les adultes doit être assurée à la fois dans les actions éducatives, la vie quotidienne du centre, la dimension collective.

Il s'agit aussi de recycler et plus largement de transformer un objet en lui redonnant un autre aspect, une autre « vie ». Chaque année une exposition est organisée dans le hall de la mairie afin de mettre en valeur le travail des enfants réalisé sur ce thème.

Cette année les enfants réaliseront des vases à la manière de la Grèce antique.

Cela permet de découvrir l'art tout en s'amusant, s'inspirant des formes et des motifs de l'antiquité à la portée des enfants.

d) Les Lilas sur sport

Il s'agit dans cette initiative de mettre en place des jeux et sports entre enfants sur les temps périscolaires (midi-soir-centre de loisirs). Cet événement se déroule du lundi au vendredi sur une semaine donnée en fin d'année .

Par conséquent, chaque établissement organise le même jour des ateliers sportifs autour des thèmes suivants : Jeux d'opposition, jeux de coopération, jeux d'adresse, relais, sensibilisation handisport.

Le sport occupait une place très importante dans la société de la Grèce antique.

Les enfants vont faire une mini olympiade avec comme compétitions : courses, saut en longueur, tir à la corde, lancer de poids.

e) Fête de fin d'année

C'est l'aboutissement du travail de l'année des équipes avec les enfants, elle met en valeur les projets de l'année et permet une rencontre festive avec les familles. Un petit spectacle et une exposition seront organisés. Les parents découvriront ainsi toutes les activités réalisées durant l'année

VI. LA PLACE DES PARENTS



Information et échanges :

L'information s'effectue de plusieurs manières :

- Par voie d'affichage : les parents ont directement accès aux informations (projets, règlements, menus, inscriptions, papiers à fournir etc.) dans le tableau extérieur ainsi qu'à l'intérieur de l'école.
- Par l'équipe d'animation : le responsable et/ou les animateurs sont disponibles pour répondre aux questions des familles.
- Une réunion est proposée en début d'année afin d'informer les parents sur l'organisation des temps périscolaires (matin, midi, soir et mercredi) avec la journée type.
- Toutes ces informations sont également disponibles sur le site de la Ville.

VII. ÉVALUATION

A. Réunion d'équipe

Lundi 9h15/11h25 : Organisation et échange de la semaine

Jeudi 9h15/11h25 : Jeu d'équipe, thématique.

L'équipe d'animation de l'école se réunit tous les lundis ainsi que les jeudis que l'on partage avec le centre de loisirs pour organiser les vacances scolaires et faire les bilans des vacances.

Lors des réunions d'école, l'équipe d'animations organise la semaine avec préparation des ateliers, parle de l'organisation si besoin, et prépare les fêtes de veille de vacances.

Les réunions permettent aussi de dialoguer, de donner diverses informations, et de se tenir au courant des moindres problèmes.

Nous mettons en place des réunions sur des thématiques comme la laïcité, la place des jeux libres dans la vie des enfants, la posture de l'animateur etc...

Une réunion mensuelle est organisée avec les directeurs périscolaires et leur coordinateur afin de faire un point sur les difficultés rencontrées et les améliorations à apporter.

B. Bilan d'activité

a) Critères d'évaluation

L'évaluation se fera tout au long de l'année, permettant ainsi à l'équipe d'intervenir à chaque instant pour apporter les changements nécessaires au bien-être des enfants. Les critères seront :

- La participation, la joie et l'engouement
- L'évolution des aptitudes acquises durant les activités (autonomie, motricité...)

b) Outils de suivi pour l'évaluation

- Le cahier de bord : différentes informations seront consignées sur ce cahier tout au long de l'année. Les informations recueillies affineront le bilan (chiffres des différents temps, présences animateurs).
- La communication (enfants/adultes) et l'observation seront également essentielles pour améliorer de manière constante les temps périscolaires. Nous instituerons des réunions d'équipe hebdomadaires afin de réguler le fonctionnement
- Une réunion mensuelle est organisée avec les directeurs périscolaires et leurs coordinatrices afin de faire un point sur les difficultés rencontrées et les améliorations à apporter.
- Les réunions permettent de dialoguer, de donner diverses informations, et de se tenir au courant des moindres problèmes.

c) Outil de contrôle

- Le cahier d'émargement nous permet de savoir avec qui l'enfant est parti et l'heure du départ et permet de formaliser le transfert de responsabilité de l'enfant